

Compte rendu de la CFVU
Mardi 2 décembre 2025
Rédigé par les élu·es PULS

L'ordre du jour :

- *Informations de la Présidente de l'université et des Vice-président·es ;*
- *Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 novembre 2025 ;*
- *Approbation de la répartition de l'enveloppe formation 2026 ;*
- *Avis relatif aux capacités d'accueil pour l'année universitaire 2026-2027 ;*
- *Avis relatif aux capacités offertes limitées (COL), critères et attendus relatifs à la plateforme de candidature en master pour l'année universitaire 2026-2027 ;*
- *Avis relatif à la modification du diplôme d'université « transformation numérique du droit » de l'institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne ;*
- *Information relative aux propositions de la commission d'annulation et d'exonération des droits d'inscription du 24 novembre 2025 ;*
- *Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et aides à la mobilité internationale » du 25 novembre 2025 ;*
- *Avis relatif au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - financement de projets » du 28 novembre 2025 ;*
- *Questions diverses.*

La séance débute à 9h40. 35 votant·es dont 13 procurations.

A la tribune : les **2 VPCFVU Antonela Tufano et Jean-François Caulier** et la **VP déléguée à la formation et à l'apprentissage Patricia Vornetti**.

I- Informations de la Présidente de l'université et des Vice-président·es

La Présidente est excusée.

Le VPCFVU donne la parole à **Adam Sahraoui (SCP¹/UEFAPS)** qui rappelle que l'application du décret de 2023 qui détermine l'organisation des études des sportives/sportifs de haut niveau n'est pas mis en place à Paris 1 et qu'il faut qu'il le soit : à savoir : possibilité d'aménagement (cours, évaluations, etc.) quand ces étudiant·es doivent participer à des manifestations sportives. Soutien des VPCFVU.

II- Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 novembre 2025

¹ Savoirs et confiance partagés

Adopté à l'unanimité.

III- Approbation de la répartition de l'enveloppe formation 2026

Le vote porte sur la répartition de l'enveloppe globale entre les différentes composantes de l'Université Paris 1. Les chiffres ont été transmis hier soir car le conseil d'administration a voté hier après-midi (les recettes). L'enveloppe dédiée à la formation s'élèvait à 1 400 000 €. Il s'agit du budget initial 2025 mais celui-ci a ensuite été rectifié à 856 000€ (budget pour 2025). Il y a donc eu une réduction de 22% du budget initial sur l'ensemble.

Pour 2026 : le budget initial sera de 1 000 000 € (mais comme 2025, risque d'être rectifié).

Il faut voter pour que cela soit présenté au prochain CA du 11/12/25 afin que l'enveloppe soit effective pour les composantes à partir de janvier 2026.

Un élu PULS : il y a 544 000 non dépensés en 2025 ? Les 1.4 millions n'ont pas existé ?

La VPCFVU indique que le rectorat a demandé/autorisé un budget de 856 000 €.

Un SGEN/CFDT regrette que le document (comme d'autres) ait été transmis tardivement, ce qui empêche dans ce contexte d'étudier correctement ces éléments.

Les VPCFVU s'excusent pour le retard dans la transmission de ces documents et indiquent regretter la situation. Si le vote est contre il faudra représenter un budget/une répartition.

Un élu CGT indique que la CGT va aussi s'opposer à ce budget.

Une élue du Poing Levé idem et rappelle que le vote d'hier au CA concernant la fin de l'exonération des frais différenciés est inadmissible.

Un élu FPE² déplore également les coupures budgétaires.

Une élue CGT demande s'il y aura des réserves faites comme l'année passée (60% mis en réserve).

La VPCFVU indique que pour le moment ce n'est pas communiqué.

Une élue du SAP1 déplore ces réductions budgétaires qui impactent les conditions générales d'études. Elle évoque le manque de mobilisation de la Présidente auprès du Ministère pour défendre le budget de l'Université. Le SAP1 annonce s'opposer au vote de ce budget.

Une élue CGT rappelle que l'offre de formation a évolué, avec des composantes de petite taille qui ont augmenté leur support de formation et vont devoir fonctionner en mode dégradé avec ce nouveau budget.

Discussion sur le fait qu'un vote contre cette répartition de l'enveloppe de formation conduit à ce que les composantes ne reçoivent pas ce budget au risque de porter préjudice à leur bon fonctionnement

Une élue SAP1 rappelle que ce vote consiste à un appel à la Présidence pour qu'elle se remobilise sur le budget global de l'Université et instaure un rapport de force avec le Ministère afin de faire valoir les besoins budgétaires de l'établissement.

Un élu LE³ demande si les appels à dépenses sont maintenus ? réponse : NON.

² Front populaire étudiant

³ Libres Ensemble

Le VPCFVU veut rappeler que le vote porte sur la répartition du budget de formation et non sur le budget lui-même.

- **Résultat du vote : 2 abstentions, 20 CONTRE (avec procurations), 13 POUR (avec procurations). Répartition rejetée.**

IV- Avis relatif aux capacités d'accueil pour l'année universitaire 2026-2027

Une élue CGT s'interroge sur la pertinence de ces capacités d'accueil au regard de certaines formations notamment de petite taille.

Les VPCFVU rappellent que les capacités d'accueil sont définies par les composantes et que le rectorat a rejeté toutes les demandes de baisse de capacité d'accueil. Ils ont fait du sur-mesure.

Discussion autour de cas particuliers IED⁴, EMS⁵...

Une élue Poing Levé rappelle que la baisse des capacités d'accueil est liée au manque de moyens, au manque de postes d'enseignant·es. Elle indique avoir identifié des fermetures de places.

Les VPCFVU précisent que si l'on additionne l'ensemble des capacités d'accueil, le bilan est positif.

Un élue SAPI s'interroge sur les arbitrages opérés entre formations et le risque de fermeture de places au profit de formations plus sélectives.

Un élue Fédé identifie des fermetures de places, par ex L1 MIASHS moins 7 places.

Le VPCFVU répond que le rectorat demandait moins 17 places et qu'il a été obtenu moins 7. Exemple 2 à l'EES⁶ : on justifie la diminution de capacité d'accueil en L1 et L2 pour des raisons de places en amphi pour ne pas dégrader les conditions de cours. **Le VPCFVU** indique qu'il a demandé au rectorat des locaux/m2.

- **Résultats du vote : 0 Abstention, 14 CONTRE, 21 POUR (avec procurations)**
Avis favorable.

V- Avis relatif aux capacités offertes limitées (COL), critères et attendus relatifs à la plateforme de candidature en master pour l'année universitaire 2026-2027

Laure Christophe (DEVE) présente la synthèse. Ce document est le résultat de la compilation d'informations demandées aux composantes concernant les éléments affichés sur la plateforme MonMaster pour les 74 mentions de Master correspondant à la nouvelle offre de formation.

- **Résultats du vote : 0 Abstention, 9 CONTRE, 26 POUR.**
Avis favorable.

⁴ Institut d'études à distance

⁵ Ecole de Management de la Sorbonne / UFR06

⁶ Ecole d'économie de la Sorbonne

VI- Avis relatif à la modification du diplôme d'université « transformation numérique du droit » de l'institut d'études à distance de l'EDS⁷

Présentation par **Bertrand Cassar (EDS)** d'un DU en droit du numérique ouvert aux juristes en cours du soir et à distance pour répondre au besoin d'une matière qui évolue très vite (notamment avec l'arrivée de l'IA). Il s'agit essentiellement de modifications de forme de la maquette ; une augmentation du nombre d'heures pour l'adapter aux nouvelles thématiques ; une augmentation de la durée des cours (de 2h30 à 3h) ; une modification de coefficient de l'UE1 (exposé) ; assouplissement des règles d'assiduité ; il s'agit de recruter un·e professeur·e et d'accéder à des logiciels supplémentaires.

Une élue CGT relève des UE sans coefficient. Elle relève également 15 HTD au lieu de CM dans la fiche financière. Il lui est répondu qu'il s'agit d'enseignement sanctionné par une seule et même épreuve. Concernant le nombre de TD, il s'agit d'une erreur qui sera corrigée sur la maquette et la fiche financière.

Une élue Fédé relève qu'il n'y a pas de tarifs boursiers.

M. Cassar répond que les étudiant·es de ce DU sont nécessairement inscrit·es dans un autre diplôme pour lequel elles/ils peuvent être boursier·es. La mesure mise en place pour ce DU est de proposer le tarif de 450€ pour les étudiant·es déjà inscrit·es à Paris 1.

Laure Christophe (DEVE⁸) indique toutefois que ce DU n'est pas habilité par le Ministère et que, par conséquent, il n'y a pas de tarifs boursiers qui peuvent s'appliquer.

- **Résultat du vote : 18 Abstentions, 16 POUR (dont procurations).**
Avis favorable.

VII- Information relative aux propositions de la commission d'annulation et d'exonération des droits d'inscription du 24 novembre 2025

Le montant des sommes remboursées s'élève à 19 649€.

Les dossiers dont les demandes sont refusées sont généralement des dossiers incomplets ou irrecevables. 52 exonérations ont été accordées sur 61 demandes.

VIII- Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)⁹ - aides sociales et aides à la mobilité internationale » du 25 novembre 2025

Sur les 51 demandes formulées : 30 aides sociales ont été attribuées, 15 aides à la connexion ont été attribuées, 6 demandes d'aide ont été refusées.

Montant des sommes engagées sur le FSDIE : 35 529€.

Toutes les demandes à la mobilité internationale ont été attribuées pour un montant de 22 600€

Le montant total de la somme engagée sur le FSDIE s'élève à 58 129€.

⁷ Ecole de Droit de la Sorbonne

⁸ Direction des études et de la vie étudiante

⁹ 30% de la CVEC abondent le FSDIE / répartition FSDIE : 30% aides sociales et 70% projets.

IX- Avis relatif au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - financement de projets » du 28 novembre 2025

Somme engagée 19 920 €.

Unanimité. Avis favorable.

X- Questions diverses

Un élu SAP1 rappelle que le CNESER a approuvé la demande de levée d'assiduité dans le cadre de la journée de mobilisation du 2 décembre 2025. Le SAP1 réitère que la levée d'assiduité permet aux étudiant·es de se mobiliser pour la défense de l'université.

Fin de la séance : 11h45.

Compte rendu rédigé par les élu·es PULS : Emmanuel Charrier (DDL) et Aurélien Ramos (UFR08)
– procurations : Jean Dellemotte (EES/UFR02) et Antonine Ribardièvre (UFR08).

